La mairie annexe

La mairie annexe gère de nombreuses démarches au même titre que celles effectuées en mairie.

Les services

Secteur citoyenneté

État civil

Délivrance des actes d'état civil.

Seuls les actes nécessitant les registres d'État civil ne peuvent être réalisés à la mairie annexe.

Affaires générales

- Certificats divers (vie, vie commune, départ définitif, résidence, célibat, etc.)
- Légalisation de signature
- Recensement
- Inscriptions sur les listes électorales

Titres

Les passeports et les cartes nationales d'identité.

Secteur éducation

Toutes les demandes sont prises en compte au même titre que celles effectuées en mairie.

- Calcul du quotient familial et inscriptions scolaire et périscolaires
- Inscription aux centres de loisirs courts
- Inscription aux centres de vacances et classes de découvertes
- Inscription à la restauration collective pour les enfants et pour les enseignants
- Paiement des différentes activités (numéraire, chèque, CB, prélèvement)
- Réalisation d'attestation pour les employeurs ou pour le centre des impôts

La mairie annexe est également un **service de renseignement** et de **relai de proximité** pour toutes les autres demandes.

Prendre rendez-vous

Formulaire en ligne

Contact

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès
(Locaux de la maison de quartier Jean-Jaurès, du secteur sud)
93150 Le Blanc-Mesnil
France
01 45 91 70 71
Courriel

À savoir

La mairie annexe a été créée en 2016, pour donner un nouvel élan au quartier sud.

Mardi
14:00–17:30
Mercredi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Jeudi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Vendredi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Samedi
09:00–11:45
Dimanche
Fermé

Dernier accès pour une prestation à **17h15**.

09:00–12:15, 13:30–17:15
Jeudi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Vendredi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Samedi
Fermé
Dimanche
Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le formulaire en ligne.